



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-21402>

Département(s) de publication : **64, 40**

Annonce n° **25-21402**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SGAMI Sud Ouest

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 1300203400013

Ville : Bordeaux

Code postal : 33041

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 64, 40

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2710063&orgAcronyme=g6l>

Identifiant interne de la consultation : SGAMI33-2025-04-TX

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Non

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : GALLARD Stéphanie

Adresse mail du contact : Sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - QUALIBAT 5311 « Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² » et /ou référence de qualification équivalente dans le domaine des installations de ventilation et traitement d'air, - une référence de réalisation complète d'un piège à balles en 2020 au plus tard similaire à celle requise au titre de la présente consultation et réalisée par lui et ses co/sous-traitants le cas échéant. La présentation de cette référence doit indiquer a minima : * la date et le lieu de réalisation, * le montant des travaux spécifiquement réalisés par le soumissionnaire (et non le montant total d'une opération globale), * la désignation du maître d'oeuvre et la désignation du maître d'ouvrage concernés, * tout autre élément écrit et/ou photographique que le candidat jugera utile d'apporter pour compléter la présentation de cette référence.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** DC2 : Lettre de candidature pour le candidat unique ou pour chaque membre du groupement : le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées, qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années, ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Qualification techniques et professionnelles des candidats mais uniquement en lien avec le marché

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 03/04/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : SGAMI33-2025-04-TX Marché de travaux relatif au remplacement du piège à balles du stand de tir (inclus la emise à niveau d'équipements de ventilation du tunnel de tir) de l'Hôtel de Police de Bayonne (64)

Code CPV principal - Descripteur principal : 45262600

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Remplacement du piège à balles du stand de tir de l'Hôtel de Police de Bayonne (64) inclus la remise à niveau d'équipements de ventilation du tunnel de tir

Lieu principal d'exécution du marché : Hôtel de Police - 6 avenue de Marhum - 64100 BAYONNE

Durée du marché (en mois) : 5

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Elle fera impérativement l'objet d'une demande de rendez-vous (72h avant) auprès de : Nom / prénom : BUHR Olivier Mail : olivier.buhr@interieur.gouv.fr ou gilles.

palacin@interieur.gouv.fr ou sgami-so-dim-sli64@interieur.gouv.fr N° de téléphone : 05.59.98.26.05 / 06.63.33.44.67

Autres informations complémentaires : Avance Le présent marché retient l'Option A du CCAG Travaux (l'article 10.1) dans la fixation du montant de l'avance. Une avance de 20 % est consentie selon les conditions d'application prévues aux articles R.2191-3 à R.2191-10 du Code de la commande publique, y compris pour les lots où elle n'est pas obligatoire. L'article R.2191-8 du code de la commande publique dispose que l'acheteur peut prévoir une avance au-delà de 30%. Au titre du présent marché, l'avance sera portée à 50% si le titulaire du marché est une petite ou moyenne entreprise (Entreprise employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros). Le titulaire ou son sous-traitant peut refuser le versement de l'avance. Retenue de garantie Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur chaque acompte, la taxe à la valeur ajoutée à la date de signature du marché étant incluse. Elle couvrira les réserves formulées à la réception des travaux ainsi que celles qui le seraient pendant le délai de garantie. La retenue de garantie appliquée sera de 3 % si le titulaire du marché est une PME. La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire à première demande au gré du titulaire. La retenue de garantie sera remboursée ou la garantie à première demande sera libérée au plus tard un mois après l'expiration du délai de garantie.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/02/2025